



# PROGRAMME SST

## Sauveteur Secouriste du Travail

### OBLIGATION REGLEMENTAIRE :

#### Code du Travail : R4224-15 :

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

#### Code du Travail : R4224-14 :

Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.

### OBJECTIF :

Etre capable de mettre en œuvre les savoirs et comportements nécessaires pour prévenir une situation dangereuse et intervenir lors d'une situation d'accident (Protéger, Examiner, Faire alerter ou Alerter, Secourir)

### BENEFICIAIRE :

Tous les salariés des entreprises publiques ou privées et tous les salariés des entreprises de sécurité qui doivent être en conformité par rapport à la réglementation en vigueur.

### PRE-REQUIS :

Aucun

### CONTENU :

Compétence 1 : Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention

Compétence 2 : Etre capable de réaliser une protection adaptée



Compétence 3 : Etre capable d'examiner la (les) victime(s) avant/ et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Compétence 4 : Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Compétence 5 : Etre capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Compétence 6 : Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Compétence 7 : Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Compétence 8 : Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

#### MOYENS PEDAGOGIQUES :

La formation SST est composée de cours théoriques et de cours pratique.

Tout le matériel nécessaire pour la formation est mis à disposition par le formateur ( mannequins adulte, enfants, nourrisson, couverture, défibrillateur, accessoires....)

#### DUREE :

12 heures de face à face pédagogique pour un groupe de 4 à 10 personnes ( au- delà il faut rajouter 1h par personne supplémentaire jusqu'à hauteur de 14)

#### LIEU DE FORMATION :

Dans nos locaux

#### EVALUATION :

Epreuve évaluative tout au long de la formation.

Epreuve certificative à l'issue de la formation